

Jérémiades, lois, abscons, démocratie.

Nous étions nombreux à nous être déplacés dans l'espoir d'en savoir plus sur ce qui se mitonnait dans la marmite de ce PLU. Et nous avons été déçus !

Pour ceux qui étaient venus pour connaître le sort réservé à leur zone de propriété, aucune précision, la définition du zonage, ce sera plus tard.

Du côté de l'édile-président, les jérémiades habituelles en substance « c'est dur d'être Maire, devoir dire non alors qu'on pense oui », « les lois sont tellement contraignantes qu'on est obligé de déplaire ». Le maire-citoyen, quelle schizophrénie !

Mais pour ceux qui ont compris que leurs espoirs urbanistiques étaient compromis par le contenu de ce futur PLU, une lueur d'espoir est apparue, car l'édile-président fait le siège des députés et sénateurs pour faire adopter des assouplissements par amendements. Non mais des fois !!

En revanche, du côté des cabinets laborieux, après des mois et des mois d'études, pas de jérémiades, que des constatations réglementaires et une application stricte des textes, conduisant à un projet « vertueux ». Hélas, la présentation pêchait par plusieurs aspects, une élocution à peine audible et un manque de précision quant à la localisation des diverses zones concernées.

Ajoutons à cela qu'au lieu d'utiliser la souris de son ordinateur pour pointer sur les images, il a été utilisé un pointeur laser, invisible au milieu des cartes colorées ; ajoutez à cela l'utilisation d'un langage, certes techniquement correct, totalement incompréhensible pour la majorité du public présent. Nous vous avons mis en garde par notre article du 27/02/2019 « Apprenons à nous méfier ». Nous avons eu en cette soirée de lundi un bel exemple de vocabulaire abscons. Le cabinet chargé des questions environnementales a été, de son côté, plutôt bref, nous expliquant rapidement les enjeux de protection de la biodiversité sur telle ou telle zone étudiée. Il en est ressorti qu'on a relevé la présence d'espèces protégées : le Fadet des laïches et le Damier de la succise (deux papillons), la Fauvette pitchou (un passereau), le Lézard des murailles (un reptile).

Voilà un inventaire très pauvre que n'importe quel Boïen, connaisseur en la matière, pourrait abondamment enrichir. Mais passons, protéger les uns protégerait aussi les autres, mais sachez que la biodiversité boïenne est beaucoup plus riche que cela. Mais cela nous a donné l'occasion de réaliser que l'édile-président, tout compte fait, est fada du Fadet ...

L'édile-président a insisté sur le fait que d'autres PLU menés par ces cabinets avaient été approuvés, ce qui dans son esprit démontrait la finesse de ce choix. Faut-il rappeler que deux PLU aux objectifs et aux contraintes différents ne méritent pas d'être comparés et que le sort de l'un n'augure pas de celui de l'autre. Mais ce qui compte, c'est de noyer l'auditeur sous un flot d'éléments le détournant de son intérêt premier, « que va-t-il advenir de ma parcelle ? »

Ce fut un grand moment de démocratie participative.{jcomments on}